

ÉDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les fêtes de fin d’année restent placées sous la menace sanitaire, nous obligeant à annuler plusieurs festivités et notamment la cérémonie des vœux de la nouvelle année qui était prévue début janvier.

La pandémie de COVID 19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans, à ce titre, l’état d’urgence sanitaire vient d’être prolongé jusqu’à fin juillet 2022 par le gouvernement nous contraignant à nous adapter constamment au gré des mesures sanitaires.

En ce début de campagne présidentielle, les thèmes majeurs qui semblent animer les candidats sont

notamment l’insécurité et l’immigration. A ce sujet le petit village de Lagrasse peut témoigner de son expérience. En effet, nous hébergeons au cœur du village un centre d’accueil de demandeurs d’asile (C.A.D.A.) d’une capacité de 50 personnes depuis 1982.

Cela fait 40 ans que nous partageons nos joies et nos peines avec des réfugiés venus du monde entier (Vietnamiens, Cambodgiens, Syriens, Arméniens, Ukrainiens, Kosovars, Zaïrois, Angolais ...);

40 ans que nous défendons et que nous appliquons les valeurs de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité ;

40 ans que notre terre est une terre d’accueil, de refuge et de tolérance contre les extrémismes de tout bord et la bêtise humaine ;

40 ans que nous nous entraïdons.



Aujourd'hui avec le Conseil Municipal que j'ai l'honneur de présider nous sommes fiers de l'action que nous menons conjointement avec la ligue de l'enseignement et Solidagrassse en direction des demandeurs d'asile. Nous pouvons ainsi affirmer que c'est une richesse pour la population de pouvoir partager, échanger et vivre tous ensemble avec beaucoup de sérénité et de tranquillité.

A l'aurore de la nouvelle année, avec les élus du conseil municipal, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite dans l'accomplissement de vos projets personnels et professionnels.

Bonne année 2022.

Le Maire, René Ortega

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE

Présents : Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SALVAGNAC JP, SABATIE F.

Procurations : ALQUIER J à FRAISSE B, BLANC B à ORTEGA R.

Absents :

Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 14 octobre 2021 et demande son approbation.

Le conseil municipal est sollicité pour délibérer sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des **transferts de charges**. Le maire explique que le calcul des attributions de compensations obéit à des règles précédemment définies pour les communes et notamment les effets du mécanisme de neutralisation des impacts fiscaux de la fusion.

Toutes les compétences exercées par la CCRLCM impactent les communes ; la compétence enfance jeunesse, la compétence aménagement de l'espace, voirie, action sociale, tourisme, etc...

Pour l'année 2021 la commune de Lagrasse a perçu la somme de 70 157 euros représentant l'attribution de compensation définitive (AC), pour rappel en 2020, l'AC définitive était de 73 839 euros

Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur les charges transférées de la CCRLCM.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Suite à la réunion du mardi 14 décembre 2021 concernant le **quartier durable**, monsieur le maire informe le conseil de sa demande au bailleur social ALOGEA. Vu la lenteur de la progression du dossier entre les 2 dernières réunions, il a posé comme ultimatum et date butoir du dépôt du permis d'aménager, la date du 31 janvier 2022.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire expose que, suite à la demande de deux jeunes administrés Lagrassiens qui souhaitent ouvrir une **boucherie à Lagrasse**, il a sollicité les services administratifs pour procéder au dépôt de dossier d'évaluation, aux services France Domaine, de la Maison du terroir située au 6 Bd de la promenade. Sachant que le bâtiment est mis en vente dans une agence à un prix exorbitant, il est réaliste de le faire évaluer avant de proposer un prix d'achat plus approprié.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire expose au conseil la problématique concernant la durée de travail des employés communaux. En effet la loi sur la durée hebdomadaire du temps de travail prévoit depuis 2019 la fin des dérogations instaurées au passage du **temps de travail à 35h00**.

Cela concerne la commune de Lagrasse. Une concertation avec le personnel communal va être engagée.

Le maire souhaite que les 4 employés communaux qui sont aussi sapeurs-pompiers volontaires ne soit que deux à sortir en intervention durant le temps de travail communal.

Le conseil approuve.

Le maire annonce au conseil la volonté de l'installation d'un nouveau médecin sur Lagrasse.

Fin du conseil à 19h45.

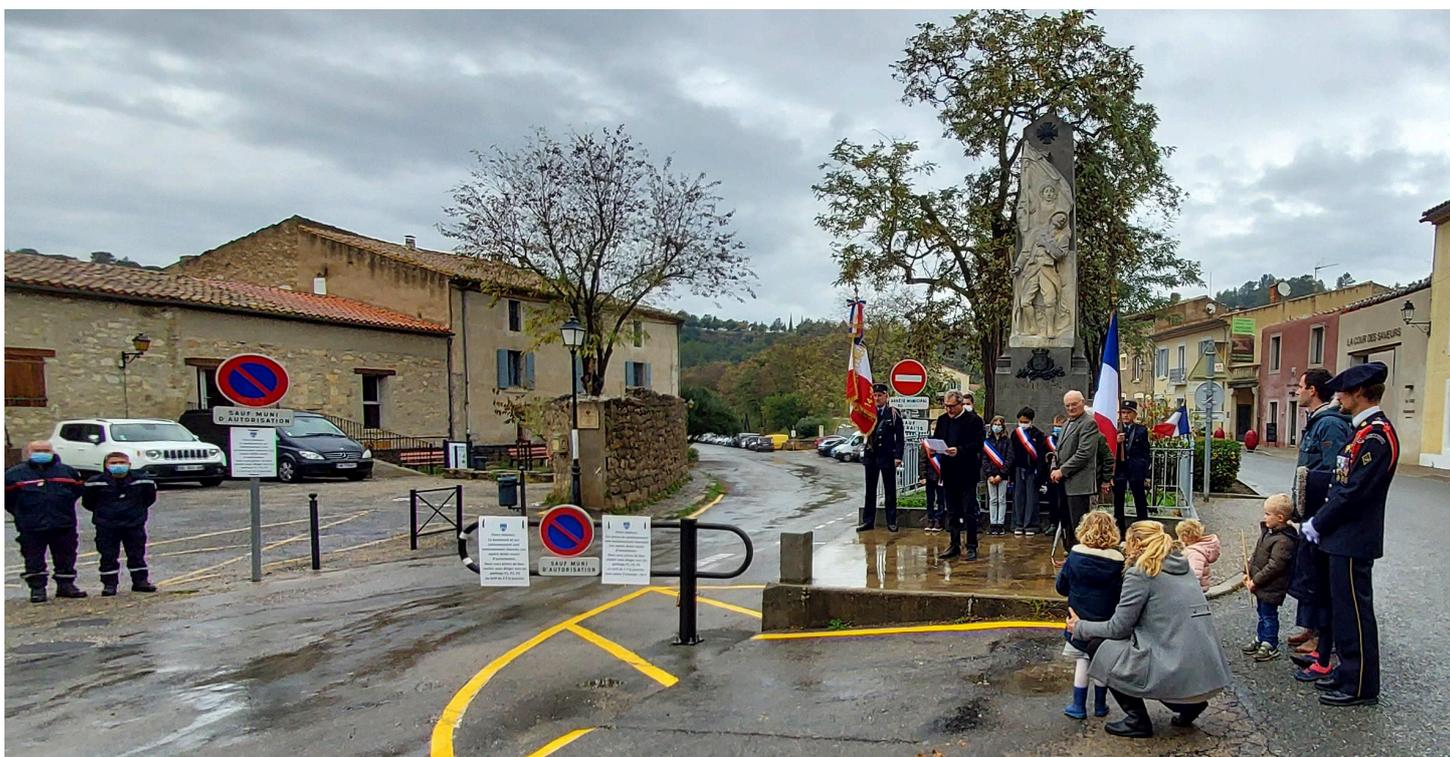
Tous les documents évoqués sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.

COMMÉMORATION

Le 11 novembre.

Le 11 novembre est le jour où les cloches de tous les villages ont sonné, le jour où les soldats ont cessé le feu en 1918.

Le 11 novembre est le jour où l'on se rappelle les enfants de la patrie qui se sont sacrifiés pour notre pays, où l'on est ensemble devant le monument aux morts de la commune. Le maire lit le discours et à la fin, une minute de silence est respectée.



Le 11 novembre, on se rappelle...

Lukas PARRET
Conseiller municipal des Jeunes

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Depuis le 4 septembre 2021, le Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes est officiellement constitué. Cette transformation, de Projet de Parc qu'il était depuis une dizaine d'années, en PNR officiel, a permis une augmentation significative des divers crédits d'origine institutionnelle, État, Région, Départements, Communes. Aussitôt, la nouvelle structure, améliorée, s'est mise au travail, en particulier dans le nouveau domaine urgent à ouvrir qu'est l'autonomie énergétique verte pour lutter contre le réchauffement climatique.

Nous intégrer dans ce programme est particulièrement difficile pour Lagrasse, puisque les panneaux solaires en toiture nous sont interdits, mais les récents aménagements réglementaires nous laissent envisager quelques ouvertures, compatibles avec notre statut de Plus Beau Village de France. Nous vous préviendrons si les choses se précisent, car en la matière rien ne pourra être fait sans la participation des citoyens.

Parmi les actions, le programme géologie, déjà entamé se poursuit, programme qui devrait à terme (une dizaine d'années) nous valoir une reconnaissance de l'UNESCO.

Il s'agit de créer une géotraverse, en partenariat avec nos amis du PNR des Pyrénées Catalanes, partant de Lagrasse via le GR 36 et arrivant aux sommets des Pyrénées, avec un certain nombre de boucles qui permettront de voir les points d'intérêt. Le but de l'opération est de faire comprendre la formation des Pyrénées, au travers de cheminements explicatifs. On pourra s'y instruire, tout en prenant le grand air..

Sur Lagrasse, nous sommes en train de créer une boucle partant du village, via le Roc de Caglière (une véritable merveille unique au monde, d'après les géologues), et y revenant via Terre Rouge à Tournissan et le Pas de l'Abeille à Ribaute, deux autres points géologiques éminents. Le cheminement est agrémenté de capitelles restaurées, le chantier est en cours.

C'est une opportunité pour notre tourisme de mettre une nouvelle corde à son arc, avec toujours une clientèle cultivée, mais en plus férue de grand air. Et, en tant que point de départ, nous serons bien entendu en position privilégiée pour les séjours, surtout au printemps et en automne.

A propos de restauration de capitelles, une nouvelle association vient de se créer à Lagrasse. Elle fait suite à la section pierres sèches de la Clef des Champs, association de Saint-Pierre, qui a lancé le mouvement de restauration. La nouvelle association, dénommée Capitelles et Pierre Sèche en Corbières – Canta Pèira, permettra à l'équipe d'avoir une meilleure fluidité administrative, et d'éviter qu'une section, par son activité débordante, ne monopolise trop les gestionnaires de l'association Saint-Pierroise qui ont aussi beaucoup d'autres projets à gérer. Tout cela est fait bien entendu dans la meilleure amitié et collaboration.

Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues, tant pour remuer des cailloux que pour porter à boire sur le chantier... On pourra aussi s'y former à la technique, y faire des recherches historiques, des recherches de capitelles sur le terrain, entretenir ou créer des sentiers, etc... Il y a de quoi faire pour tout le monde, avec une équipe déjà constituée et compétente qui pourra vous initier et vous ouvrir des portes.

Si vous êtes intéressés, en attendant que l'association se structure, vous pouvez vous signaler à Jean-Paul Salvagnac via le mail jpsalvagnac@yahoo.fr.



Jean-Paul SALVAGNAC

COMMUNICATION : infosetalertes@lagrasse.fr

Si vous souhaitez recevoir des informations d'intérêt général de la part de la Mairie de Lagrasse par courriel ou/et SMS merci d'envoyer un courriel à infosetalertes@lagrasse.fr avec votre nom, prénom, et numéro de téléphone. En nous envoyant ce courriel, vous donnez votre consentement au traitement de vos données comme décrit ci-dessous.

En effet la Mairie de Lagrasse reçoit un grand nombre d'informations d'intérêt général via email que nous souhaitons partager avec tous les administrés en nous adaptant aux nouveaux moyens de communication. Pour cette finalité nous souhaitons collecter vos adresses électroniques et numéros de téléphone. Ces données seront enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Lagrasse. Aucun transfert de celles-ci ne sera autorisé à des tiers.

Vous pourrez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Elles sont conservées tant que l'administré ne retire pas formellement son consentement, et celles des administrés décédés seront supprimées par le responsable de traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter sur l'adresse email infosetalertes@lagrassse.fr. Cette adresse électronique sera exclusivement dédiée à l'émission d'emails informatifs et alertes et à la gestion de la base de données. Pour tout autre thème merci de contacter la mairie à mairielagrassse@wanadoo.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

Carlos Lluch

Épisode 6 : Les grands projets.

Dans le cadre de notre politique de transparence, nous continuons à décortiquer les grands principes de la politique municipale.

Comment se mènent les grands projets ?

Lagrassse étant un village exceptionnel, il y a un grand nombre d'organismes et de plans qui se mêlent de notre « protection ». Une bonne dizaine... A mettre d'accord...

Le rôle de la mairie est d'initier la réflexion et de déterminer ce qui est souhaitable pour le village. Quand le conseil municipal est à peu près d'accord, il s'agit de voir si le projet est faisable. Deux éléments essentiels à consulter avant tout, les Bâtiments de France et les finances.

L'Architecte des Bâtiments de France peut mettre son veto à un projet, s'il considère qu'il va dégrader le site. Bien entendu, la commune est consciente de ce fait, et ne va présenter que des idées acceptables. Mais l'ABF est tenu au courant tout au long de l'avancement du projet, ce qui facilite l'obtention des autorisations finales. Reste l'argent. Les bailleurs de fonds potentiels sont la Communauté de Communes, le Département, la Région, l'État, et l'Europe. Chacun a ses compétences spécifiques et ses politiques spécifiques. Il faut donc, avec des gens compétents (chez nous ils sont au Parc Naturel Régional) faire le point du projet et voir comment le présenter pour attirer les financements. Le but du jeu est d'en obtenir un maximum, au minimum pour rendre le projet finançable avec les fonds propres de la commune, et au mieux pour que ça nous coûte le moins possible. Nous verrons plus tard comment cela peut se passer sur un exemple concret, mais vous comprendrez que ça peut être assez compliqué.

Quand nous sommes sûrs que ça va passer sur ces 2 points il faut trouver un architecte et faire d'abord les études pour vérifier que nous n'outrepassons pas les droits qui nous sont octroyés par nos « protections », puis faire des plans et des devis. Au fur et à mesure que le projet avance, il faut consulter, donc, la dizaine d'organismes qui « veillent » sur nous. Et mettre tout le monde d'accord. Par exemple, il y a dans le village une zone inondable, donc où normalement il ne faut rien faire, les bâtiments étant destinés théoriquement par la loi à être démolis à terme. Mais dans cette zone se situent beaucoup des bâtiments patrimoniaux, donc protégés par les Bâtiments de France. Cruel dilemme. Et ça donc puissance dix... Vous pouvez comprendre que si cela prend du temps ce n'est pas que vos élus ne font rien... En général une municipalité travaille ces dossiers pour les municipalités suivantes. Vous comprendrez aussi pourquoi il faut une certaine continuité dans la gestion.

Au bout de quelques années, le permis de construire est obtenu. C'est bon pour construire si rien n'a changé chez les financeurs. Mais c'est peu probable, car au moins quelques-uns ont subi entre temps une élection et ont peut-être changé de politique, ou mieux peut-être n'en ont pas encore. Il faut donc réadapter le plan de financement. En général on y arrive, mais ça coûte probablement plus cher à la commune.

Vous comprendrez pourquoi sur ces projets, une mairie peut difficilement consulter sans arrêt la population. Pour mener un projet à bien, il faut que les étoiles soient bien alignées, et ensuite il faut le faire passer par un

trou de souris, entre toutes les contraintes, et ça prend des années. Et pour passer entre toutes les contraintes, la mairie ne fait pas toujours exactement ce qu'elle veut, et doit faire sans cesse évoluer le projet. S'il faut chaque fois revenir consulter la population, les lois changeant souvent, on finit par ne plus rien faire. Pour nous, nous considérons que les élus ont un mandat de la population pour faire au mieux.

Enfin arrivent les maçons... Là, c'est facile. C'est tout un suivi administratif, mais il n'y a plus d'obstacle.

Jean-Paul SALVAGNAC

LE FIL DE L'HISTOIRE

Quand Lagrasse était drapière, par Alain Castel - Episode 6 : Vente et exportation.

De nombreuses foires du Languedoc écoulaient l'abondante production lagrassienne réputée par la qualité de la laine, le mode de tissage et la couleur dans toute la région et au-delà puisqu'elle était exportée en Espagne, en Italie et jusqu'au Levant, exportation stimulée par les croisades et la constitution des États Latins d'Orient. Les négociants de Montpellier, Marseille venaient s'y approvisionner comme ceux de Narbonne en relation avec son commerce maritime de la Méditerranée. Mais les principaux débouchés étaient les foires de Montagnac et de Pézenas. Ces dernières étaient déjà renommées à l'époque romaine puisque Pline (1^{er} siècle après JC), dans sa célèbre Histoire Naturelle, fait mention d'une toison de moutons d'Istrie qui ressemble plutôt à des poils qu'à de la laine, différente de celle dont on fait les draps et qui est si fine qu'on en fait des vêtements.

D'après Pline, on trouvait semblable laine à « Pézénas de Languedoc ». Dans cette éventualité, il pourrait s'agir d'une laine supérieure d'Espagne que l'on filait de façon particulièrement fine, utilisée pour la confection des draps de haut de gamme, sa légèreté la rendait très propre à la confection d'habits pour les pays chauds. L'utilisation d'une laine très fine provenant des agneaux de Ségovie avait aussi cours dans la chapellerie au XVI^{ème} siècle. Comme celle des agneaux de Lombardie, elle était très recherchée pour border les chapeaux et fourrer les vêtements.

Ces foires du drap attiraient tous les marchands du Languedoc et commercialisaient par leurs importantes ventes, une grande quantité de la production régionale. Pour attirer les fabricants déjà bénéficiaires de franchises et de privilèges, elles leur accordaient certains avantages comme leur mise à disposition de boutiques de vente moyennant quoi ils s'engageaient à y venir. Parmi les engagements d'une douzaine de cités drapières et non des moindres, Toulouse, Carcassonne, Limoux, Narbonne, figure celui de Lagrasse, tous centres dont la production était suffisante pour alimenter en permanence ces foires 3 fois par an pendant une dizaine de jours chacune.

De Lagrasse partaient aussi vers l'Espagne par voie de terre sur le dos des mulets des balles de toile de draps, des nappes, chemises, des manteaux et bien d'autres denrées : cire d'abeille, savon, viande salée, miel, poteries... *(à suivre)*

Alain CASTEL

Du même auteur : "Les dépendances monastiques espagnoles de l'abbaye de Lagrasse du IX au XIII siècle" en vente à l'abbaye (Partie publique).

PATRIMOINE: Restauration des vitraux de la maison « Sibra »

En 2020 le conseil municipal décide la remise en état de l'ensemble des vitraux des deux fenêtres à meneaux de la maison Sibra, située Rue Foy. Sept panneaux sont à restaurer et un manquant est à recréer entièrement. Après démontage et décapage de l'ensemble par les employés communaux, le travail de restauration est confié à Mme LECOESTER Axelle, Maître verrier à Lagrasse, située au 9 place de la halle, dans un bâtiment qui était, à l'époque de la Révolution, la mairie de Lagrasse.

Les travaux de menuiseries, traitement du bois, peintures et pose des vitraux sont remis aux soins de Monsieur NICOLAZO DE BARMON Maxime, ébéniste de la rue des deux Ponts, qui occupe l'ancienne menuiserie de Mr Jean-Pierre GOUT.

Aujourd'hui, de la rue Foy, on peut admirer l'excellent travail réalisé par nos deux artisans locaux.

Petit historique de la maison Sibra.

Elle se nomme ainsi car elle a conservé le nom du dernier propriétaire des lieux, qui était aussi l'ancien propriétaire du domaine de Borderouge et de Mirailles. Aujourd'hui cet édifice est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 28 Juin 1930, et est la propriété de la Commune. Elle a déjà fait l'objet d'une restauration en 1933.

Cette maison faisait initialement partie d'un hôtel particulier appartenant à une famille de riches marchands, la famille ROUX ; puis ensuite à la famille DARNIS-SARDA.

Cet ensemble occupait une très grande partie de l'îlot situé entre la rue Foy, la place de la Halle, la rue du Consulat et la rue des Deux Ponts.

La maison Sibra conserve, au premier étage, un plafond peint remarquable comprenant 70 closoirs, historiés et datés entre 1497 et 1502. Plusieurs plafonds ont été découverts dans cet ensemble architectural (la Mairie a dernièrement récupéré 4 closoirs provenant de l'actuelle Poste).

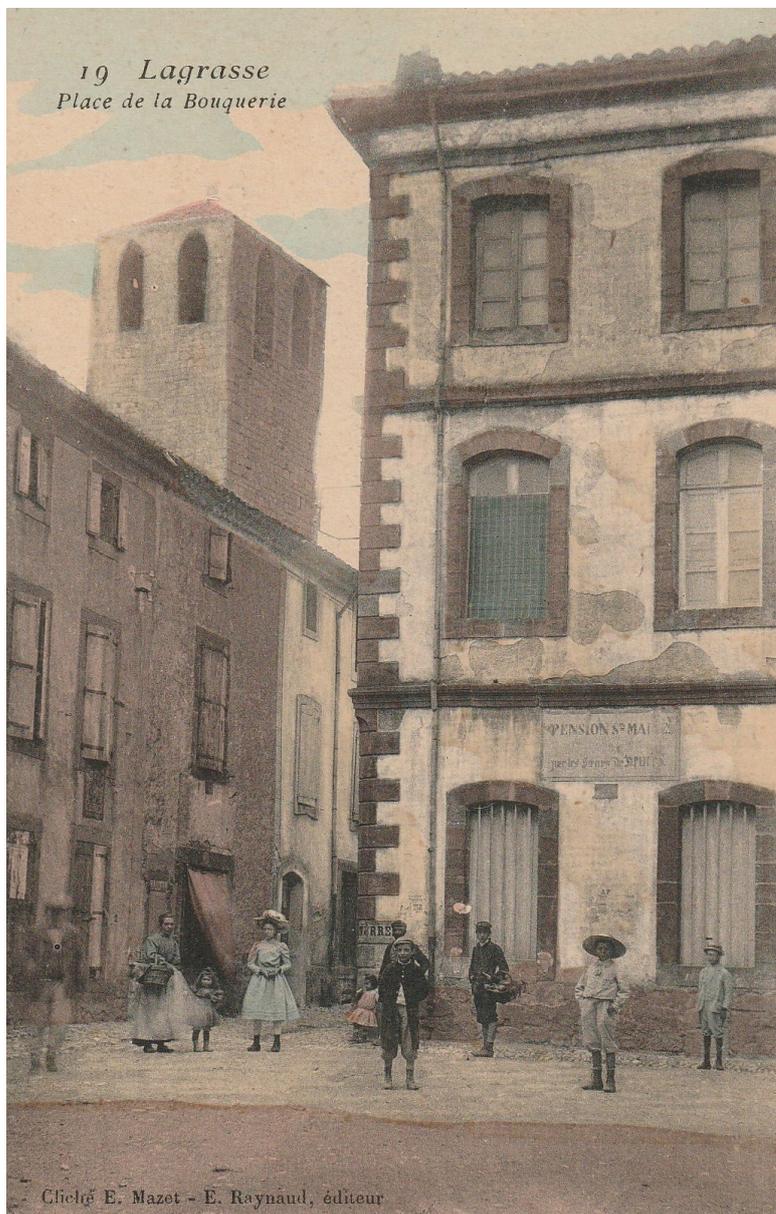
Cette splendide demeure présente bien les caractéristiques d'une habitation du 15^{ème} siècle, avec en façade ces fenêtres à meneaux jumelées au 1^{er} étage, et des arcades cintrées en rez-de-chaussée (deux baies ont été bouchées).



Jacques ALQUIER

INFOS DIVERSES

- **Erratum** : La présidente de l'association **Escapades en Terre d'Aude** est **Mme Mireille CAMPREDON** et non M. Patrick VALETTE comme indiqué dans le FIL #9.
- **Les restos du cœur**, relais du cœur, seront à Lagrasse chaque mardi **tous les 15 jours** de 9H à 11H au stade.
Contact : *Centre itinérant des Restos du Cœur Tél* : 04 68 78 31 13 / 07 87 35 79 45.
- Un **broyeur** prêté par le COVALDEM sera installé comme l'année dernière à côté de l'ancienne cave coopérative. Vous pourrez y amener votre sapin. Le broyat obtenu alimentera le compost municipal ! Contactez la mairie pour les dates et horaires.
- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie, www.lagrasse.fr.
- Écrivez-nous pour recevoir le **FIL** par mail ou pour nous faire parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email : lagrasselefil@gmail.com



Place de la Bouquerie –
Pension des Sœurs de Nevers
Photographie datant de 1910.



Place de la Bouquerie –
Le Clos d'Orbieu – C.A.D.A.
Photographie du 31 décembre 2021

AVEC NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2022 !

NAISSANCE : NICOLAZO DE BARMON Hélie, Louis, Marie, Charles le 20 novembre 2021.

DÉCÈS : DE WITTE (WALLET) Michèle le 11 décembre 2021.

Contact mairie: 04 68 43 10 05

Directeur de publication : René ORTEGA. **Rédacteurs en chef** : Simon BARREDA, François SABATIE. **Comité de rédaction** : les élus municipaux.
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.

